



MINISTÈRE
DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
*en charge de l'énergie
et du numérique*

ARRETE N° 06167 / MAE du 04 JUN 2019



Proclamant les résultats de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'**agent de bureau qualifié** du cadre d'emplois des **agents de bureau** de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019.

LE MINISTRE DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION
en charge de l'énergie et du numérique

Visa :

DGRH : *d*

Visé : DGRH

28 MAI 2019

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650/PR du 23 mai 2018 portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 656/PR du 23 mai 2018 relatif aux attributions du Ministre de la modernisation de l'Administration, en charge de l'énergie et du numérique ;

Vu la délibération n° 95-215 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut général de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-217 AT du 14 décembre 1995 modifiée, relative aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-229 AT du 14 décembre 1995 modifiée, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1895/CM du 28 décembre 2007 relatif aux examens professionnels d'accès au grade d'agent de bureau principal et d'agent de bureau qualifié du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 13403/MAE/DGRH du 13 décembre 2018 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau qualifié du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;

Vu l'arrêté n° 1025/MAE/DGRH du 30 janvier 2019 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'agent de bureau qualifié du cadre d'emplois des agents de bureau de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019 ;

Vu le procès verbal d'admission n° 9344/MAE/DGRH du 27 mai 2019.

ARRETE

Article 1er. - Sont déclarés admis à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'**agent de bureau qualifié** du cadre d'emplois des **agents de bureau** de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2019, dans l'ordre de mérite :

Ampliations :

| | | | | |
|----------|---|-----|----------------------|---------|
| PR | 1 | Mme | AUTI épouse TAATA | Vehenui |
| VP | 1 | | | |
| REG | 1 | Mme | HART épouse PESCHEUX | Poeura |
| MAE | 1 | | | |
| DGRH/CMR | 1 | Mme | PITO épouse LAYTON | Heiana |
| DGRH/SGC | 1 | | | |
| JOPF | 1 | | | |

| | | |
|-----|------------------------|---------|
| Mme | TEHAAI épouse PAUTU | Tiare |
| Mme | NUUPURE épouse MARURAI | Moearii |
| M. | VONGUE | Gilbert |
| Mme | MAHAA | Sabrina |

Article 2. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 04 JUIN 2019

Le Ministre
de la modernisation
de l'Administration,
en charge de l'énergie
et du numérique

Pour le Ministre absent,
le Ministre du tourisme et du travail,
en charge des relations avec les Institutions

Nicole BOUTEAU
Priscille Tea FROGIER

Pour Ampliation,
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. Fenuaiti
T. FENUAITI